



Combien de fois la presse malgache n'a-t-elle pas relaté les manquements de certaines sociétés de sécurité, vis-à-vis du code de travail en vigueur à Madagascar? Étrangement, ces sociétés semblent pousser comme des champignons: à titre d'exemples plus ou moins connues, sans en incriminer aucune ici, et pêle-mêle: Aigle service sécurité, COPS, Brinks, Dago protection sécurité, E Guard, La Relève sécurité, Mada Vigile, Maeri security, Maksimum security, Mission 24H, G4S, HK Sécurité, CSPI sécurité, GPSS Security, Protection Intervention Force, Securex, VESTA, Vague security, SSSM...

Plus, elles sous-traitent parfois leurs services à travers des agences informelles dont le personnel est trop souvent traité comme un ensemble de sous-hommes, pour ne dire pas plus: salaire en-dessous du Smig (salaire minimum d'embauche), aucune couverture médicale, aucune protection sociale. C'est souvent le fait du personnel cadre étranger.

Cette situation est parvenue aux oreilles du premier responsable de l'administration publique, Maharante Jean de Dieu, ministre de la Fonction publique, du Travail et des Lois sociales. En réalité, il est au courant depuis longtemps. Puis, sans crier gare, il vient, enfin, de briser son silence pour donner son point de vue sur l'univers opaque de ces sociétés, souvent méconnu du grand public.

M. Maharante se base sur des statistiques propres pour révéler que 80% des sociétés de sécurité et de gardiennage ne respectent pas le droit du travail. Se conformant à la loi, le ministre dit de tutelle affirme alors que ces agents de sécurité, travaillant déjà dans des conditions déplorables, ne jouissent pas des avantages sociaux stipulés dans le code du travail. Par ailleurs, ils ne sont pas déclarés, des travailleurs au noir en somme, avec ce que cela comporte d'horaires insupportables, de jour comme de nuit, sans espérer un salaire supplémentaire.

En fait, n'ayant signé aucun contrat de travail, ces agents, qui n'ont souvent que les arts martiaux comme expérience, peuvent être licenciés à n'importe quel moment et pour n'importe quel motif. Or, jusque-là, personne n'a osé porter plainte ni même dénoncer ce qui se rapproche de l'esclavage pur et simple. Alors ? Laissons la parole au ministre Maharante Jean de Dieu:

« J'ai été stupéfait en examinant des rapports sur le secteur. Les agents y sont traités comme des objets et leur droit bafoué. Et pourtant, ils ont un travail très risqué puisqu'on parle de sécurité et de gardiennage, nous savons à quel point le secteur est dangereux actuellement. Le gouvernement via le ministère dont je dirige est contre ce traitement illégal des travailleurs et je dis haut et fort que des contrôles stricts et sévères se tiendront prochainement pour faire face à cette exploitation sauvage de l'homme par l'homme. Il ne faut pas profiter de la pauvreté des autres pour les soumettre à des métiers indécentes et contraire à la loi. Les gens, je parle des agents de sécurité, sont bien conscients qu'ils sont exploités. Mais ils n'osent pas d'en dévoiler de peur d'être licenciés. Maintenant, je les invite à nous adresser leurs doléances (mêmes anonymes), qui constitueront par la suite de saisines pour le ministère. Une cellule se chargera de traiter ces plaintes. Que les agents de sécurité n'aient pas peur de prendre la responsabilité puisqu'il y va de l'amélioration de leur cadre de vie professionnelle ».

L'an dernier, le cas de la COPS a été révélé par la presse locale ([lire ici](#)). C'est-à-dire que, selon plusieurs témoignages, des agents de sécurité se prennent pour des éléments des forces de l'ordre officielles. M. Maharante est-il au courant ?

« Evidemment ! Il y a pire encore: il y en a qui sont munis d'armes de guerre dans l'exécution de leur travail de gardiennage. Oui, au ministère, nous avons été notifiés de cette situation. Nous avons même organisé une descente inopinée pour traquer le patron «vazaha» de l'agence concernée. Une probable fuite de renseignements lui a permis de prendre la poudre d'escampette. Notre ministère continue de se pencher sur ce dossier brûlant. Que le responsable se tienne prêt à assumer ses actes puisqu'il y va de la souveraineté du pays. Madagascar n'est pas digne d'être un terrain de jeu des hors-la-loi, surtout de ces étrangers qui débarquent avec un visa touristique et devenus patrons des sociétés de sécurité ».

Affaire à suivre donc.

Recueillis par Jeannot Ramambazafy